

## INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES – Antenne ESPE de Grenoble

**Les fonctionnaires stagiaires** n'ayant pas pu effectuer une inscription administrative par le WEB doivent se rendre en scolarité située au rez de chaussée du bâtiment B au 30 avenue Marcellin Berthelot afin de régulariser leur situation. Les bureaux et les horaires vous sont communiqués ci-dessous.

Vous devez compléter [le dossier d'inscription](#) et remettre les pièces justificatives suivantes :

- ▶ Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport **+ original à présenter**
- ▶ Photocopie de l'attestation de réussite ou du diplôme du titre permettant l'inscription **+ originaux à présenter**
- ▶ Attestation de responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2017-2018
- ▶ Copie de la carte d'assuré social
- ▶ Etudiants français âgés de moins de 26 ans : photocopie de la JAPD ou de la JDC
- ▶ Copie du relevé de notes du concours Education Nationale ou attestation de réussite

**Les étudiants relevant de la formation continue** n'ayant pas pu effectuer une inscription administrative doivent se rendre en scolarité située au rez de chaussée du bâtiment B au 30 avenue Marcellin Berthelot afin de régulariser leur situation. Les bureaux et les horaires vous sont communiqués ci-dessous.

Attention : Votre inscription n'est recevable que sur présentation de l'original de l'attestation de situation au regard de la formation continue.

Vous devez compléter [le dossier d'inscription](#) et remettre les pièces justificatives suivantes :

- ▶ Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport **+ original à présenter**
- ▶ Photocopie de l'attestation de réussite ou du diplôme du titre permettant l'inscription et des relevés de notes **+ originaux à présenter**
- ▶ Attestation de responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2017-2018 au nom de l'étudiant
- ▶ Copie de la carte d'assuré social de l'étudiant ou attestation d'assuré social de l'étudiant ou ayant droit des parents
- ▶ Etudiants français âgés de moins de 26 ans : photocopie de la JAPD ou de la JDC
- ▶ Attestation de situation au regard de la formation continue.

### Bureaux et horaires :

#### ▶ Master MEEF PE

- **M1 MEEF PE** : Bureau B 03 – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf lundi matin – Pour plus de renseignements, veuillez adresser un mail à : [espe-meef-pe@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:espe-meef-pe@univ-grenoble-alpes.fr)
- **M2A-M2B-DU MEEF PE** : Bureau B 05 – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf vendredi après-midi – Pour plus de renseignements, veuillez adresser un mail à : [espe-meef-pe@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:espe-meef-pe@univ-grenoble-alpes.fr)

#### ▶ Master MEEF SD

**M1-M2A-M2B-DU MEEF SD** : Bureaux B08/B09/B010 – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 – Pour plus de renseignements, veuillez adresser un mail à : [espe-meef-sd@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:espe-meef-sd@univ-grenoble-alpes.fr)

#### ▶ Master MEEF PIF

**M2 MEEF PIF** : Bureau B 012 – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf mercredi après-midi – Pour plus de renseignements, veuillez adresser un mail à : [laila.chaachoua-raissouni@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:laila.chaachoua-raissouni@univ-grenoble-alpes.fr)